

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE3368

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« aquaculture »,

insérer les mots :

« et la viticulture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La viticulture joue un rôle essentiel dans l'agriculture française contemporaine.

Ce secteur offre des produits emblématiques à l'export pour notre balance commerciale. Elle contribue également de manière significative à l'économie nationale et locale. La diversité des terroirs français offre un environnement propice à la fois à la production mais aussi au tourisme, permettant ainsi une production de qualité et une richesse de nos paysages.

Cette partie de notre agriculture crée des emplois dans les zones rurales grâce à une chaîne de production très intégrée à nos territoire. En favorisant l'agro-tourisme et participant à la préservation du patrimoine culturel et gastronomique français, la viticulture est l'un des piliers de l'agriculture française, alliant terroir, innovation et excellence.

Cet amendement propose d'explicitier la qualification de la viticulture en intérêt général majeur pour la souveraineté alimentaire nationale.